

**ETUDE SURVEILLÉE 2024/2025**

**REGLEMENT INTERIEUR**

**I-Horaires :**

La Municipalité propose un service d'étude dirigée. Celle-ci fonctionnera les :

**LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI** de **16h30 à 18h** Hors vacances scolaires.

**II-Inscriptions :**

1°) Plein temps : inscription pour 3 ou 4 jours par semaine. ⇨ Si 3 jours, merci d’indiquer lesquels.

2°) Mi-temps : inscription pour 1 ou 2 jours par semaine. ⇨ Merci d’indiquer lequel ou lesquels.

Début de l'étude dirigée pour l’année scolaire 2024 - 2025 : Le **lundi 2 septembre 2024**.

Toute demande d'inscription ne sera traitée que si toutes les précédentes factures de la famille ont été acquittées.

L'inscription se fera par trimestre complet et en cas d'inscription à mi-temps les jours choisis seront fixes.

Les inscriptions se font en Mairie sur le même modèle que la restauration scolaire et en fonction des places disponibles (moyenne inférieure à 16 élèves par groupe).

L'étude n'ouvrira au tarif proposé que si le nombre d'enfants est suffisant : Au moins 12 élèves par groupe.

Si vous désirez annuler votre inscription à l'étude, le faire obligatoirement soit par courrier adressé au service scolaire en mairie soit par mail (scolaire@mairie-margency.fr) avant le début du trimestre suivant.

Dans le cas contraire la facture vous sera envoyée.

Tout trimestre commencé est dû. La Facturation se fait pendant le deuxième mois du trimestre.

Toute absence exceptionnelle devra être signalée par un mot dans le cahier de liaison le matin même avant

9 heures.

**III-Sécurité :**

Les enfants inscrits et présents ne doivent pas sortir sans autorisation sous peine d'exclusion.

Tout incident avec un enfant ayant lieu avec un membre de l’équipe d’encadrement sera sanctionné.

Les sanctions encourues sont les suivantes et dans le même ordre chronologique :

1 - Avertissement qui sera signifié par écrit aux parents.

2 - Convocation des parents.

3 - Exclusion temporaire.

4 - Exclusion définitive.

**IV-Tarifs :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 2024-2025 | Nombre de semaines | Plein temps | Mi-temps |
| Tarif 1er trimestre | Sept/Déc 14 sem. | 140 € | 84 € |
| Tarif 2ème trimestre | Janv./Mars 10 sem. | 100 € | 60 € |
| Tarif 3ème trimestre | Avr./Juill. 12 sem. | 120 € | 72 € |

**V - Dispositions médicales :**

Aucun médicament ne peut être accepté. Le personnel d’encadrement n’est pas habilité à administrer des médicaments. En aucun cas sa responsabilité ne pourra être recherchée sur ce point. Les parents des enfants disposant d’un PAI doivent autoriser par écrit l'enseignant (e) référent (e) ou son/sa remplaçant (e) désigné (e) à administrer les médicaments.